

Tutorat des étudiants de la FMPM Règlement Intérieur

Titre I : Identifications, missions et objectifs

Article 1 : Identification du tutorat

Outil pédagogique constructiviste qui est un précurseur dans l'enseignement des études médicales et forme un modèle éducatif prometteur dans le monde de l'enseignement en particulier aux études médicales.

Article 2 : Missions et objectifs

Le tutorat est une méthode d'enseignement basé sur le rapprochement des étudiants et des enseignants qui aura pour but l'amélioration de l'apprentissage et de la manière de le faire ainsi que l'implication des uns et des autres au processus pédagogique

Il a pour mission :

- Un accompagnement de l'étudiant tout **au long du premier cycle de Médecine** à la FMPM par un tuteur qui est un enseignant jouant le rôle de guide aidant l'étudiant à passer du monde du lycée à celui universitaire et médicale
- Emmène la formation à la FMPM au même niveau d'observance et d'encadrement que la formation professionnelle sur le terrain de stage par la transmission empathique des connaissances pédagogiques ainsi qu'une évaluation rapide et meilleure du niveau des étudiants du premier cycle de la médecine.
- Permet un soutien aux étudiants en difficultés ainsi qu'une motivation des tuteurs et leur responsabilisation directe par apport au niveau des futurs médecins.
- Permet à l'enseignant de devenir un facilitateur accessoire du processus de formation puisque l'apprenant est présumé avoir évolué vers une totale capacité d'auto direction.
- Facilite à l'enseignant et à l'enseigné de créer une relation synergique entre les 3 axes pédagogiques : enseignant/savoir, apprenant/savoir et enfin enseignant/apprenant.

Article 3 : Accréditation du tutorat

La demande d'accréditation du système du tutorat des étudiants du premier cycle de la FMPM est proposée par la commission des affaires estudiantines de la FMPM qui la soumet au Conseil de la faculté qui la soumet au Doyen de la FMPM.

Le tutorat est accordé aux étudiants et aux enseignants pour une durée d'un an (année universitaire). Elle est renouvelable après une deuxième demande aussi bien du tuteuré que du tuteur.

Titre II : Organisation et Fonctionnement

Article 4 : Le tuteur

Le tuteur est un instructeur ou un conseiller des étudiants.

C'est un **enseignant de la FMPM** (professeur assistant, agrégé ou professeur de l'enseignement supérieur) **volontaire** au cours d'une année universitaire qui ne maîtrise pas forcément toutes les connaissances que doit avoir l'apprenant au cours du premier cycle car son rôle n'est pas d'apporter des éléments de réponses aux problèmes posés mais de guider l'apprentissage.

Sa mission est double :

- **Une fonction pédagogique** : aider le tuteuré à atteindre son meilleur niveau de compétences professionnelles en répétant les besoins de formation, une aide à la construction du cursus, à la progression des compétences et en délivrant des conseils personnalisés.
- **Une fonction institutionnelle** : l'enseignant joue un rôle de médiateur entre la faculté et l'étudiant du premier cycle. Il est l'enseignant privilégié qui a une vision dynamique du parcours de son tuteuré.

Le tuteur (enseignant) va jouer le rôle de :

- **Facilitateur** par l'écoute et les conseils.
- **Modérateur** : par l'orientation des étudiants dans leur méthode de travail.
- **Expert** : par des renseignements donner aux étudiants pour trouver des documents et des livres à partir de sa propre expérience.
- **Soutien affectif** : par l'implication, la présence et la motivation des étudiants.

Article 5 : le tuteuré

C'est un **étudiant en premier cycle de la médecine** qui choisit de façon **volontaire** d'avoir un tuteur au cours de sa formation médicale initiale.

Le contrat est clair annoncé au début de son tutorat qui dure une année renouvelable :

- Il est responsable de sa formation (assister aux cours magistraux et aux travaux dirigés et pratiques).
- Les modalités d'évaluation lui sont expliqués et sont identiques aux autres étudiants de sa promotion qui n'ont pas choisi d'avoir un tuteur.
- Les programmes et les modalités pédagogiques lui sont donnés.
- Il est accompagné au cours de l'année universitaire par son tuteur (réunion et soutien).

Article 6 : Type des rencontres tutoriales

- **Les rencontres individuelles obligatoires** :

Chaque étudiant doit rencontrer de façon individuel son tuteur au moins **3 fois par an. Ces entretiens sont obligatoires et doivent se faire à la faculté de Médecine.**

Les objectifs de ces rencontres sont clairement institutionnels.

- **Les rencontres individuelles pédagogiques** :

Ces entretiens sont volontaires autant demander par le tuteur ou bien par le tuteuré **au besoin soit à la faculté de médecine ou au service hospitalier du tuteur.**

Les objectifs sont pédagogiques : demande d'aide pédagogique de l'étudiant, rétroaction pédagogique du tuteur, solliciter une aide méthodologique ou des conseils.

- **Les réunions du groupe :**

Chaque tuteur a un groupe de travail formé d'un nombre d'étudiants du premier cycle volontaires de préférence de la même année de médecine .Ces réunions sont obligatoires au

Minimum 3 fois par an et se font avec les autres groupes de tuteurs et tuteurés pour :

1. Bénéficier de la dynamique du groupe et profiter des expériences de chaque groupe de travail.
2. Structurer les groupes de manière pyramidale pour se repose sur des tuteurs seniors qui ont plus d'expérience.
3. Palier à l'hétérogénéité des tuteurs.
4. Palier aux difficultés de gérer un groupe d'étudiants à plus grand nombre.

Article 7 : Les outils pédagogiques du tutorat

Les outils pédagogiques du tutorat sont multiples mais pour homogénéiser la prise en charge des tuteurés, les principaux outils utilisés sont :

- **L'entretien**

Au cours des réunions, et il a pour rôle de répondre aux questions des tuteurés par des réponses mais également prendre en charge leur remarques.

- **Les traces d'apprentissage**

Ce sont l'ensemble des travaux personnels réalisés par l'étudiant à la demande des différents enseignants.

Ils sont présentés régulièrement au tuteur afin de réaliser une évaluation formatrice de leur niveau d'apprentissage.

- **Le portfolio**

C'est un outil d'évaluation du système éducatif .Il s'agit d'un outil d'interaction intégrant trois composantes : un support à la planification des apprentissages, un support à l'évaluation formative et en fin un support à la démarche réflexive.

Cet outil personnel a pour but une interaction continue entre l'étudiant et ses différents formateurs.

Article 8 : Inscription et réinscription des étudiants

Pour s'inscrire au système du tutorat, le candidat doit être officiellement inscrit à la 1^{ère} ou 2^{ème} année de la FMPM au début ou à la fin de chaque année universitaire

Cette inscription est volontaire au service de scolarité de la FMPM

Le choix du tuteur est hasardeux parmi les enseignants volontaires de la FMPM

L'inscription est renouvelée chaque année universitaire. Toute interruption d'inscription en cours de l'année universitaire, non justifiée formellement, entraîne son annulation automatique et définitive du système du tutorat.



Article 9 : Procédures d'inscription des étudiants

Le futur tuteuré doit adresser sa demande au chef de service de scolarité (1 er cycle) accompagnée des documents suivants :

- Une demande manuscrite justifiant sa demande.
- Une photo d'identité pour toute première inscription.
- Une photocopie de la carte d'identité nationale
- Une photocopie de la carte d'étudiant ou reçu d'inscription à la FMPM

L'accord et le nom du tuteur ne sont délivrés qu'au début du premier cycle de l'année universitaire en cours dans un délai maximum de 2 mois après le pré inscription.

Article 10 : inscription des enseignants

L'inscription se fait sur le remplissage d'un formulaire envoyer à l'ensemble des enseignants de la FMPM tout grade confondu de façon volontaire pour une durée d'une année renouvelable

Toute annulation non justifiée sera sanctionner selon les lois de la FMPM